



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement numéro 303-2010 intitulé : Règlement modifiant le règlement 31-1986 intitulé « Règlement du schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Joliette », est en vigueur depuis le 15 mars 2011.

Le règlement numéro 303-2010 modifie le schéma d'aménagement de la MRC de Joliette de la façon suivante :

Modifier le plan 3 « Grandes affectations » de la façon suivante :

- *Inclure une partie de l'aire d'affectation « agricole et industrielle » de la municipalité de Saint-Paul dans l'aire d'affectation « industries et services ».*

**DONNÉ À JOLIETTE, CE 22^e JOUR DU MOIS DE MARS
2011.**



Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière